



arafdes
l'institut de formation des cadres du secteur social

CYCLE EXPERT

POLITIQUES SOCIALES

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Action sociale et médico-sociale

Politiques Sociales

Concepteur et diffuseur du programme

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Le cycle Expert "**Action sociale et médico-sociale en France**" a pour ambition de proposer une présentation générale et globale des politiques d'actions sociales aujourd'hui.

Il vise à présenter ce qui fait culture sur l'ensemble du secteur social et médico-social et à donner aux participants une imprégnation culturelle, une appropriation des lignes de fond structurant le secteur, une compréhension des grands enjeux passés et contemporains.

Ce cycle permet aussi de replacer les perspectives et les enjeux du secteur dans les grands changements que vit le secteur.

PUBLIC :

Il s'adresse donc à des cadres directeurs ou cadres de direction qui interviennent sur des champs périphériques au secteur du médico-social ou à des profils « hors secteur ». Très souvent ces professionnels occupent les fonctions suivantes :

- Directeurs associatifs « hors secteur »,
- D.A.F, D.R.H.,
- Chargé de mission, Conseiller technique, Responsable qualité,
- Chef d'atelier (dans les Esat),
- Chef de service comptable, assistante de direction,
- Cadre dont la fonction nécessite une connaissance globale et générale du secteur.

DUREE :

8 jours soit 56 heures

CONTENU DE LA FORMATION :**MODULE 1 : 3 JOURS - CONSTRUCTION DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO SOCIAL 1945-2011****I. Evolutions des politiques publiques en matière sociale de 1945 à 1980**

- A. Qu'est-ce qu'une politique publique ?
- B. Définition et finalité.
- C. Les processus de construction, d'institutionnalisation, d'appropriation: la mise à l'agenda, les acteurs, la prise de décision.
- D. L'europanisation, son impact sur les politiques nationales.
- E. 1945 au sortir de la guerre la reconstruction : la mise en place du secteur et son développement.

II. Après la déconcentration, la décentralisation de 1980 à 2002

- A. Le nouveau rôle des conseils généraux dans l'action sociale et des solidarités, leur lien complexe avec l'État.
- B. Les politiques de la ville : partenariats, contractualisations, coopérations...
- C. Un tournant : la loi du 2 janvier 2002, son origine, son contenu, son impact et son dépassement par la loi hôpital, patients, santé, territoires (2009).

III. Un changement de paradigme

- A. La nouvelle question sociale : creusement des inégalités, évolution des pratiques et des modes de prise en charge vers l'inclusion sociale.
- B. Une accélération de production juridique pour soutenir les transformations de politique publique en matière sanitaire et sociale : les politiques de cohésion sociale.
- C. La dépendance : de la 5^{ème} branche au 5^{ème} risque.
- D. Evolution des métiers, des formations, des organisations, révision des conventions collectives.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir une lecture globale de l'action sociale et médico-sociale.
- Appréhender l'environnement du secteur de l'action sociale et médico-sociale.
- Comprendre et s'approprier les concepts clés qui font culture au sein du secteur et qui sous-tendent l'action.
- Cerner les enjeux et les problématiques actuelles.
- Anticiper sur les évolutions du secteur

MODULE 2 : 4 JOURS – LES POLITIQUES SECTORIELLES**I. L'exclusion, adultes en difficultés sociales****A. Les "Exclus"**

1. Qui sont-ils ? Combien sont-ils ?
2. Quelles sont les causes de l'exclusion ?

B. L'organisation et les prises en charge

1. Associations, fondations.
2. CHU, CHRS, ALT, LHSS, SIAO...

C. Les réglementations

1. Loi de lutte contre les exclusions 1998.
2. Loi 2002-2.
3. Loi RSA.
4. Loi du 05 mars 2007/loi MOLLE.
5. La refondation du dispositif d'hébergement.

II. Les politiques en faveur des personnes âgées**A. Les dispositifs**

1. L'explosion des politiques en faveur des personnes âgées
 - a. Historique : une politique en faveur du domicile, un passage souvent obligé en établissement
 - b. Une prise de conscience avec la canicule de 2003
Plan vieillissement et solidarités
 - c. Plan solidarité grand âge
 - d. Plan Alzheimer
2. Les acteurs
(du plan national au plan local – du politique à l'opérationnel)
3. De la PSD à l'APA
4. De l'hospice à l'EHPAD
 - a. Portrait robot du résident
 - b. La médicalisation des maisons de retraite
 - Les conventions tripartites
 - L'autoévaluation
 - Un budget en 3 sections tarifaires
5. De l'EHPAD à la structure expérimentale

6. L'amélioration des pratiques professionnelles

- Le médecin coordonnateur
- L'intervention d'équipes pluridisciplinaires
- Formation des ASG
- Des références qui se multiplient

B. Les enjeux

1. La question démographique

- Une population de plus en plus âgée
- Marquée par l'augmentation de l'espérance de vie
- Une surreprésentation du sexe féminin

2. L'évolution des besoins en hébergement

3. La maladie d'Alzheimer

- La maladie et ses conséquences
- L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- L'aide aux aidants

4. Aspects médicaux, institutionnels et question d'éthique

5. Des ratios en personnel toujours inférieurs aux besoins

- Des effectifs inférieurs aux besoins
- Des inégalités qui persistent entre structures

6. Le travail en réseau

7. Un secteur toujours en mouvement

- Convergence tarifaire
- Partition des USLD
- Réintroduction des médicaments
- Campagne de tarification à la ressource, EPRD...

8. La réforme de la dépendance

III. Le handicap, loi 2005-102 du 11 février 2005**A. Un nouvel environnement pour les acteurs**

1. Le contexte d'émergence de la loi
2. Le nouveau cadre institutionnel
3. La CNSA
4. LA MDPH
5. LA CDAPH

B. La traduction d'une ambition nouvelle

1. Une définition du handicap
2. La notion de « droit à la compensation »
3. La prestation de compensation
4. Un toilettage de la conception des ressources

C. Des mesures pour la citoyenneté

1. L'accès à l'école de la République
2. L'accès au travail
3. Le droit à la retraite
4. La place des aidants familiaux
5. Le droit de voter
6. L'accessibilité

D. L'égalité des droits et..... des chances

1. La marque d'une société égalitariste ?
2. Quelle position politique de nos organisations sur cette question ?
3. Comment traduire cette dimension dans l'application de la Loi au sein des ESMS ?

E. De la participation à la citoyenneté

1. Quel cheminement pour les acteurs ?
2. Quelle position de nos organisations sur cette question ?
3. Comment la traduire dans l'application de la Loi au sein des ESMS ?

F. De l'expérience à l'expertise

1. Une nouvelle forme d'administration qui implique d'autres postures des acteurs ?
2. L'engagement dans la participation pour l'utilisateur et dans la représentativité pour les associations.
3. Le « jouer collectif » sur les territoires ?

G. Questions de fond

1. Le règne du projet personnalisé co construit : peut-on tout co construire ?
2. La scolarisation : à quand le retour de bâton ?
3. Travail adapté et intégration professionnelle : une vision simpliste ?
4. Du vieillissement de la personne handicapée à la dépendance du 3^{ème} âge ?
5. Le médicosocial partenaire ou auxiliaire du sanitaire ?

H. Les politiques publiques : un domaine à investir en amont ou en aval ?

1. L'élaboration des politiques publiques est-elle du ressort des acteurs du secteur, notamment des cadres de direction ? Si oui : comment ?
2. Se positionner dans une attitude contributive
3. Quid de l'évaluation des politiques publiques dans l'activité du directeur ?

IV. La protection de l'enfance**A. Une approche historique rapide de l'évolution du « sentiment de l'enfance » et de celle de la place de l'enfant dans la société.****B. Des approches approfondies**

1. De l'édification du dispositif de protection de l'enfance fondé sur des spécificités et complémentarités entre :
 - a. Secteurs administratif et judiciaire ; le pénal et le civil au sein de ce dernier.
 - b. Secteur public et secteur associatif.
 - c. Internat et milieu ouvert.
2. De l'évolution du contexte législatif et réglementaire par l'analyse des textes principaux et de leurs impacts sur la protection de l'enfance.
 - a. Le cadre de référence familiale
 - b. Les principales lois organisatrices du secteur (1975, 2002 etc.) et l'évolution des outils de planification qui en découlent.
 - c. Les étapes successives de la décentralisation, l'incidence de celle-ci sur le dispositif de PE.
 - d. L'évolution de la place de l'utilisateur.
3. Du cadre actuel de la protection de l'enfance. « la loi du 5 mars 2007 ».
 - a. Sa genèse.
 - b. Ses objectifs.
 - c. Sa mise en œuvre.
 - d. Le passage d'une logique de structures à une logique de parcours : incidences sur la posture de direction.
4. Quels enjeux ? Quelles perspectives pour la protection de l'enfance ?
5. Quels liens et complémentarités avec les autres politiques sectorielles, le médico-social notamment.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître les politiques sectorielles de l'action sociale
- Appréhender les dynamiques propres de chaque secteur
- Comprendre les enjeux par secteur
- Anticiper sur les évolutions à venir
- Développer une approche technique des secteurs

MODULE 3 : 1JOUR – DROIT DES USAGERS**I. Contexte de la mise en œuvre de la loi 2002-2**

- A. Rénovation de la loi 75-535 relative aux institutions médico sociales
- B. Le processus de rénovation de la loi 75-535
- C. Les principes issus de ce processus
- D. La loi HPST du 21 juillet 2009

II. Les dispositions réglementaires**A. Les principes fondamentaux**

1. Les fondements de l'action sociale et médico sociale
2. Les droits des usagers
3. Le projet d'établissement

B. Organisation de l'action sociale et médico sociale

1. Etablissements et services sociaux et médico sociaux
2. Analyse des besoins et programmation des actions
3. Schémas d'organisation
4. Coordination et coopération

C. Droits et obligations des établissements sociaux et médico sociaux

1. Le régime de l'autorisation
2. Les règles de fonctionnement
3. Le financement des établissements et services
4. Le personnel des établissements et services

III. Un levier pour le changement

- A. La loi a modifié profondément le secteur
- B. La loi a modifié les relations entre les opérateurs et les commanditaires
- C. La loi a instauré la mise en œuvre des réseaux
- D. La loi fait entrer le secteur dans la "marchandisation" et la concurrence

IV. L'environnement des établissements médico sociaux

- A. Les usagers et leur famille
- B. Les autorités de tarification
- C. Les établissements et services médico sociaux
- D. Les dispositifs de loisirs et culturels
- E. Les écoles et les organismes de formation
- F. Le monde de l'emploi
- G. Le mécénat

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir une connaissance technique et pratique des droits des usagers et de l'évaluation
- Etre en capacité de comprendre la commande sociale sur ces deux thèmes
- Développer une réflexion sur l'évolution du positionnement stratégique du directeur

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Les journées sont de 7 heures, généralement de 9 h à 17 h 30.
- Les modules doivent être suivis consécutivement.
- Les journées privilégient, à partir des apports théoriques, les échanges et le débat avec les apprenants. Les échanges permettent de confronter sa pratique avec la théorie et autorisent une appropriation des savoirs.
- Les apports alternent démarches déductives et inductives.
- L'animation des journées se fait sur la base de diaporamas.
- Les apports théoriques sont illustrés par des exemples pratiques issus du terrain.

LES INTERVENANTS :

- Directeurs et directrices d'établissements sociaux et médico sociaux.

CALENDRIER DE LA FORMATION :

Modules	Dates	Intitulé des modules
1	05 mars 2012	Construction du secteur social et médico social 1945-1980
	06 mars 2012	Construction du secteur social et médico social 1980-2002
	07 mars 2012	Construction du secteur social et médico social depuis 2002
2	04 avril 2012	L'exclusion
	11 juin 2012	Les personnes âgées
	12 juin 2012	Le handicap
	05 juillet 2012	La protection de l'enfance
3	06 juillet 2012	Droit des usagers

COUT DE LA FORMATION : 2 400 € TTC

VALIDATION DE LA FORMATION :

Une attestation de présence sera délivrée par l'ARAFDES à l'issue de la formation.

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION :

- Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation
- Nombre de participants : 6 minimum pour l'ouverture de la session (12 maximum)
- Bulletin d'inscription téléchargeable sur www.arafdes.fr, rubrique EXPERT

Lieu de la formation : Arafdes - 14 rue Gorge de Loup - 69009 Lyon
Gare TGV Lyon Perrache ou Lyon Part-Dieu
Métro ligne D – Station Valmy ou Gorge de Loup
Voir plan d'accès : site www.arafdes.fr

**FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Désignation du domaine de certification : NSF 331 – 332 - 333

Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760, NF X 50-761 et aux règles de Certification NF 214.

Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par

AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

www.marque-nf.com